



COVID-19 : reprise de la pratique pour les mineurs

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, en application des mesures gouvernementales, la Fédération française de billard recommande des mesures de sécurité sanitaire strictes, adaptées à la pratique de ses disciplines dans le cadre de la reprise progressive des activités autorisées.

15 décembre 2020

1. PRÉPARATION



Nettoyer le billard, les queues de billard, la chaise et les éléments proches (table, compteur, etc.) avec un produit désinfectant-détergent et serviettes en papier (mis à disposition par le club), avant de jouer et avant de quitter l'aire de jeu.



Aérer fréquemment la salle, 10 à 15 minutes au minimum trois fois par jour.



Le club doit tenir un registre nominatif des personnes accueillies avec les horaires de présence.



Les personnes qui possèdent un téléphone portable doivent être invitées à télécharger l'application TousAntiCovid et encourager l'activation de l'application lors de l'entrée dans l'établissement.

2. À L'ACCUEIL



L'accès au club est autorisé aux pratiquants mineurs et aux encadrants qualifiés, à l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes Covid.



1 seul accompagnateur est autorisé à accéder à l'accueil du club pour les pratiquants mineurs. Il n'assiste pas à la séance.



Le port du masque est obligatoire en tout point du lieu couvert qu'est la salle de billard, pour tous et tout le temps.



Respecter les mesures de distanciation signalées dans le club, soit 2 mètres entre chaque personne et chaque vêtement déposé.



Les personnes entrant doivent se laver les mains avec du savon. Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique mise à disposition par le club peut être envisagée.



Il est demandé aux pratiquants d'apporter leurs propres conditionnements d'eau personnalisés et en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer. Il en est de même pour les serviettes de toilette.

3. DURANT LA PRATIQUE



2 personnes au maximum par table de billard + les encadrants qualifiés.



La distanciation d'au moins deux mètres doit être respectée entre les pratiquants, et entre les pratiquants et les encadrants pendant les explications et les consignes. Aucun contact physique pratiquant/encadrant, ne doit être effectué, pour aider à la correction d'une posture ou d'un mouvement.



Les encadrants doivent utiliser leur propre matériel pour les démonstrations (queue, craie, etc.).

1,2,3,... Limiter à un seul joueur l'utilisation du compteur de points.



Limiter à un joueur la manipulation des billes, quilles, racks, etc. préalablement désinfectés.



Attendre que l'adversaire soit assis pour jouer à son tour.



Se laver les mains après chaque match.

Mesures applicables dans le respect des ouvertures des salles de sport, délivrées au plan local.

Plus d'infos : ffb@ffbillard.com